

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BOYER, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND.

N°52

Date de Publication
16 JUL. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
16 JUL. 2020
Date de la convocation
3 juillet 2020

Pouvoirs :

Mme GOBET à Mme PADOVANI FAURE-BRAC
M. BARRAL à M. MORTELETTE
M. BURZIO à M. DENONFOUX
M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire
M. DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET
M. JULLIEN-FIORI à M. DE CANEVA
M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA

Madame Lisa HERVE GENOVESI a été élue secrétaire.

Objet : Election des délégués pour les Elections Sénatoriales du 27 septembre 2020.

Madame le Maire expose à ses collègues que :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121-15 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17 ;
- Vu** le Code Electoral et notamment le titre III du livre deuxième (articles L.283 à L.293), relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux ;
- Vu** la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;
- Vu** le décret N°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu** la circulaire ministérielle NOR/INTA/2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Madame le Maire rappelle qu'auront lieu le 27 septembre 2020 les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal.

Conformément aux termes de la circulaire, ces élections doivent avoir lieu le 10 juillet 2020.

La Commune de Cassis doit désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs au nombre de mandants de délégués et de suppléants à pourvoir. La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation. Les listes comprennent au maximum 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Ces listes sont à déposer auprès de Madame le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Un bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend

- Le Maire ou son représentant en application de l'article L.2122-17 du C.G.C.T., président
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin
- Le bureau électoral est composé le jour du scrutin
- Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Aussi, Madame le Maire propose de procéder à l'élection.

2 listes sont candidates :

- **Notre parti, Cassis**, représentée par Mme Danielle MILON
- **Cassis, un cap sur l'avenir**, représentée par M. Bertrand MAS-FRAISSINET

Les résultats, après vote au scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 29
- Blancs, nuls, vides : 0
- Suffrages exprimés : 29

Après application du quotient électoral,

- la liste **Notre parti, Cassis** obtient 13 délégués et 4 suppléants.
- la liste **Cassis, un cap sur l'avenir** obtient 2 délégués et 1 suppléant.

Les **15 délégués titulaires** sont :

1. Madame Danielle MILON
2. Monsieur Philippe DENONFOUX
3. Madame Dominique MATEO
4. Monsieur Pascal CHAIX
5. Madame Aline LAFAYSSE
6. Monsieur Michel MORTELETTE
7. Madame Lydia SAGAUT
8. Monsieur Guillaume MACHERAS DE MONTILLET
9. Madame Patricia HATEMIAN-SOLARI
10. Monsieur Marc DE CANEVA
11. Madame Nadine PADOVANI FAURE-BRAC
12. Monsieur Christophe REYMOND
13. Madame Chloé GOBET
14. Monsieur Bertrand MAS-FRAISSINET
15. Madame Sylvie BRUNET

Les **5 délégués suppléants** sont :

1. Monsieur Eric FIGAROLLI
2. Madame Carol Ann LOVERA
3. Monsieur Evan DE SOUSA
4. Madame Stéphanie LABI-MALAKIAN
5. Monsieur Jean-François FAVIER

Fait à Cassis, le 10 juillet 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

